

BULLETIN TECHNIQUE

Grandes Cultures Bio Midi-Pyrénées



Juin 2014



SCLEROTINIA SUR SOJA : SOYEZ VIGILANTS !

Malgré une pression parasitaire en 2013 peu élevée, le sclérotinia reste bien présent sur le soja.

La vigilance est donc à redoubler en situations à risques.

Les conditions à risques :

Le sclérotinia est favorisé dans les conditions suivantes :

- forte densité de semis,
- inter-rangs étroits,
- forte humidité dans le sol ou sol à réserve en eau importante,
- répétition des cultures sensibles dans la rotation (soja, haricot, tournesol...).

Présence antérieure de symptômes*	Type de sol	Irrigation			
		Oui		Non	
		Fréquence de retour d'une culture à risque			
		Plus d'1 an sur 2	Moins d'1 an sur 2	Plus d'1 an sur 2	Moins d'1 an sur 2
Oui	profond	Risque fort	Risque fort	Risque fort	Risque fort
	superficiel	Risque fort	Risque fort	Risque moyen	Risque moyen
Non	profond	Risque fort	Risque moyen	Risque moyen	Risque faible
	superficiel	Risque moyen	Risque faible	Risque faible	Risque faible

*Présence significative de sclérotinia, il y a moins de dix ans, sur du soja ou une autre culture sensible (ex : tournesol, pois, melon, colza)

Les symptômes :

Les sclérotines peuvent vivre 5 à 10 ans dans le sol. Seuls ceux situés à moins de 2 cm de profondeur peuvent germer si les conditions sont favorables (température et humidité suffisantes). Ils émettent alors des organes de reproduction, appelés apothécies, qui vont libérer chacune plusieurs millions d'ascospores.

La contamination des sojas a lieu le plus souvent via les fleurs.

Le mycélium blanc du sclérotinia se développe à partir de la fleur vers la tige. La circulation de la sève est bloquée et la partie de la plante située au-dessus de la zone attaquée se dessèche.

En cas de forte chaleur et d'humidité, le botrytis (mycélium gris) peut également être favorisé.



Symptôme de sclérotinia sur tige de soja - Photo : CETIOM

Moyens de prévention

- Privilégiez les **variétés à bon comportement à la verse et au sclérotinia**, comme Isidor ou Santana par exemple.
- **Évitez les fortes densités** d'implantation et choisissez un interligne assez large (50 à 60 cm)
- Ne commencez **pas trop tôt l'irrigation** et espacez les interventions :

En cours de culture, l'irrigation sera espacée de 10 à 15 jours avec des apports plus conséquents (30 à 40 mm au lieu de 20 à 25 mm).

Prenez en compte les précipitations pour planifier les tours d'eau.

Attention : l'irrigation ne doit pas non plus être arrêtée pour ne pas compromettre le remplissage des grains.

- **Luttez préventivement** avec un agent biologique : Contans® WG sur l'ensemble des parcelles à risque. Pour être efficace, le Contans® WG doit être mis en contact direct avec les sclérotés, donc incorporé par un travail du sol superficiel (4 à 5 cm) :
 - en première utilisation : en présemis à 2 kg/ha (de préférence 1 mois avant le semis)
 - juste après la récolte et après broyage des tiges : 1 à 2 kg/ha.

Qu'est ce que le Contans® WG ?

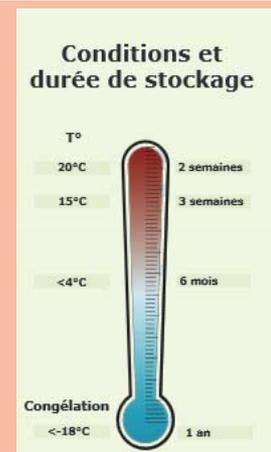
Il s'agit d'un produit contenant des spores d'un champignon parasite le *Coniothyrium minitans*. Il s'attaque aux sclérotés, qui après contact avec le produit deviennent mous, perdent leur capacité à germer et sont détruits progressivement.

Attention : dans le cas d'une application en présemis, le travail du sol successif aura pour effet de diluer le produit et donc de réduire son efficacité (moins en contact avec les sclérotés).

Précautions de stockage et mode d'emploi

La germination des spores du champignon contenu dans Contans® WG est optimale entre 7 et 24°C et les conditions de températures supérieures à 30°C lui sont défavorables.

Contactez votre distributeur pour plus de renseignements.



Source : leaflet Contans
www.belchim.fr

Source : CETIOM, Moyens de lutte contre le sclérotinia

Auteur : I. BARRIER, CA82

ET SI ON PARLAIT « HAIES » ?

Les haies peuvent apporter beaucoup de bénéfices à vos parcelles, en particulier pour l'agriculture biologique. Zoom sur le pourquoi et le comment d'une implantation de haie....

Des haies pour répondre aux exigences réglementaires

Le **respect de la surface en éléments topographiques** (SET) est un critère de la conditionnalité de la PAC.

Cette surface doit correspondre à 4% de la SAU de l'exploitation en 2014. En 2015, elle devra être de 5% pour passer à 7% en 2017.

De plus, le **règlement biologique européen** (RUE n°889/2008, Art. 63,1. c) indique que « l'opérateur établit les mesures de précaution en vue de réduire le risque de contamination par des produits ou substances non autorisés et veille par la suite à les tenir à jour ».

Le maintien et l'implantation des haies, arbres isolés, ripisylves, bandes enherbées.... permettent de répondre à ces exigences et sont autant d'atouts pour votre exploitation.

Les haies : des éléments constitutifs du paysage favorables à l'Agriculture Biologique

Les parcelles conduites en Agriculture Biologique sont très souvent entourées de cultures en conventionnel. Les risques de contamination de voisinage par les intrants sont donc présents.

La haie contribue dans ce cas à **limiter la contamination** provenant des parcelles conventionnelles voisines par blocage du transfert aérien et par absorption racinaire.

Implantée perpendiculairement au vent dominant, **la haie ralentit le vent** sur une distance de 15 à 20 fois sa hauteur.

Outre son effet protecteur contre les apports potentiels de substances non autorisées en Agriculture Biologique,

la haie permet dans un premier temps de **limiter l'évapotranspiration** de la culture, et dans un second temps **d'optimiser le rendement**.

Elle joue également un rôle majeur dans **la limitation de l'érosion des sols** en période pluvieuse, en retenant le transfert de terre par son système racinaire.

Par ailleurs, la haie accueille naturellement des **auxiliaires des cultures** : des insectes mais aussi des macro vertébrés (oiseaux, reptiles, amphibiens et mammifères).

En implantant une haie, vous contribuez donc à préserver la biodiversité et vous favorisez aussi les prédateurs naturels des ravageurs des cultures.

A Gauche : carabe, à droite : staphylin, 2 prédateurs des ravageurs des cultures. Le staphylin se nourrit entre autres des œufs de limaces.
Photos : CDA 31



Une haie, O.K. ! Mais avec quelles essences ?

Les haies de résineux sont à proscrire pour 2 raisons principales :

- En stoppant le vent, elles créent des tourbillons d'air dans la parcelle, provoquant des dégâts sur les cultures en place.
- Par ailleurs, les résineux sont défavorables à la biodiversité (en accueillant un nombre très limité d'espèces).

Pour permettre à la haie de remplir ses différents rôles de manière optimale, assurez vous qu'elle se compose :

- de plusieurs essences de feuillus,
- adaptées à la région,
- de tailles variées (arbres et arbustes).

Pour favoriser certains auxiliaires, quelles essences choisir ?

Les populations d'auxiliaires peuvent être influencées par certaines essences :

RAVAGEURS	PREDATEURS	ESSENCES	
		terrain acide	terrain calcaire
Acariens phytophages	Coccinelles Acariens prédateurs Chrysopes	Tilleul Viorne obier Noisetier	Aulne glutineux Cornouiller sanguin Fusain d'Europe Noisetier
Pucerons	Staphylins Syrphes Coccinelles Chrysopes Mirides	Merisier Tilleul Erable champêtre Viorne obier Noisetier	Merisier Aulne glutineux Erable champêtre Sureau noir Cornouiller sanguin Fusain d'Europe Noisetier Viorne obier Viorne lantane
Psylles	Chrysopes	Cornouiller sanguin	Fusain d'Europe Cornouiller sanguin
Cochenilles	Coccinelles	Tilleul Merisier Sureau noir Erable champêtre	Merisier Erable champêtre Fusain d'Europe Noisetier Viorne obier Cornouiller sanguin
Chenilles	Chrysopes Mésanges	Merisier Tilleul Cornouiller sanguin	Erable champêtre Cornouiller sanguin
Limaces	Staphylins	Erable champêtre Cornouiller sanguin	Erable champêtre Cornouiller sanguin
Larves d'insectes	Staphylins	Erable champêtre Cornouiller sanguin	Merisier Fusain d'Europe Cornouiller sanguin
Divers insectes	Araignées Hyménoptères	Chêne pubescent Tilleul Sureau noir Lierre Cornouiller Viorne obier	Cornouiller sanguin Fusain d'Europe Buis Viorne lantane Viorne obier

Par ailleurs, associer une haie à une bande enherbée permettra de diversifier encore davantage les strates végétales et d'attirer des populations d'insectes auxiliaires supplémentaires comme les carabes par exemple.



Haie accompagnée d'une bande enherbée. On remarque la diversité des essences présentes.
Photo : CDA31

Sources :

- Guide technique pour la conception de haies champêtres utiles en agriculture dans le Puy de Dôme, Association «Les Haies du Puy-de-Dôme»
- Collectif, 2009, Gestion des bords de champs cultivés : Agriculture, Environnement, Faune sauvage, Ed. ONCFS, ATB, FNC, Preolia Cetiom, Arvalis, Syngenta.
- Collectif, 2009, projet IBIS (Intégrer la Biodiversité dans les Systèmes d'exploitations agricoles)

Auteur : Pierre-Yves LE NESTOUR, CA 31

VOS CONTACTS DEPARTEMENTAUX

► **Eric ROSSIGNOL** - 05 61 60 15 30
eric.rossignol@ariege.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture 09

► **Pierre-Yves LE NESTOUR** - 05 61 10 42 79
pierre-yves.lenestour@haute-garonne.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture 31

► **Grégoire MAS** - 05 65 23 22 21
g.mas@lot.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture 46

► **Yves FERRIE** - 06 84 92 71 64
y.ferrie@tarn.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture 81

► **Stéphane DOUMAYZEL** - 05 65 73 77 13
stephane.doumayzel@aveyron.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture 12

► **Jean ARINO** - 05 62 61 77 28
ca32@gers.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture 32

► **Lise BILLY** - 05 62 34 66 74
l.billy@hautes-pyrenees.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture 65

► **Ingrid BARRIER** - 05 63 63 07 11
ingrid.barrier@agri82.fr
Chambre d'Agriculture 82

Bulletin de conseil réalisé dans le cadre d'une démarche mutualisée des Chambres d'agriculture de Midi-Pyrénées relevant du projet régional «Terres d'Avenir».

«Bulletin réalisé sous la responsabilité de Pierre-Yves LE NESTOUR, référent agriculture biologique de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne. Tél : 05 61 10 42 79 - pierre-yves.lenestour@haute-garonne.chambagri.fr»

61 allée de Brienne - BP - 7044 - 31069 Toulouse cedex 7
www.haute-garonne.chambagri.fr

«La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»

«En cas de préconisations, elles ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application desdits produits prescrits. Il lui appartient de mettre en oeuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 12 septembre 2006.»

Directeur de la publication : Yvon Parayre, Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne.
Mise en page : Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Les BSV (Bulletins de santé du végétal) Grandes Cultures sont disponibles en ligne sur les sites de :

- La DRAAF : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal>
- La CRAMP : <http://www.mp.chambagri.fr/Bulletin-Sante-du-vegetal-.html>

N'hésitez pas à les consulter.



Avec la participation financière de :

